

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Délibération de la séance du 2 décembre 2011 du conseil d'administration de la RATP relative à l'avenant aux marchés MRB 07-0007 et MRB 07-0008 et à la fourniture de 68 autobus articulés urbains diesel supplémentaires aux marchés

NOR : TRAT1133944X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le conseil approuve l'avenant au marché MRB 07-0007 d'un montant maximum de 10 633 942 €/HT, portant le marché attribué à la société IVECO de 53 169 710 €/HT à 63 803 652 €/HT, et l'avenant au marché MRB 07-0008 d'un montant maximum de 10 460 100 €/HT, portant le marché attribué à la société MAN de 52 300 500 €/HT à 62 760 600 €/HT, pour la fourniture de 68 autobus articulés urbains diesel supplémentaires, soit un nouveau montant total maximum de 126 564 254 €/HT sur une nouvelle durée de 69 mois dont 21 d'avenant.

Le conseil délègue sa signature au président-directeur général, qui peut lui-même la déléguer.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN